

ACCES A LA FORMATION

Les candidats, ayant été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage, sollicitent une inscription auprès de l'IFAP, qui, à partir du dossier complété et validé, procède à l'admission directe en formation.

Les candidats doivent avoir entre 17 et 30 ans à la date d'entrée en formation.

Conditions d'admission :

- Baccalauréat ASSP
- DEAS

Les qualités requises :

Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne / qualités humaines et capacités relationnelles / expression écrite et orale / capacités organisationnelles.

RENSEIGNEMENTS

Mme LEDEIN, Directrice
IFAS-IFAP,
Lycée Professionnel de l'Yser
18 bis, rue d'Esquelbecq,
59470 WORMHOUT
03.28.65.63.94
Mail : ifas.wormhout@ac-lille.fr



L'INSTITUT DE FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 2 SITES : DUNKERQUE - WORMHOUT



Formation par
apprentissage

DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE
PUERICULTURE

Institut de Formation Auxiliaire de Puériculture
Dunkerque - Wormhout



LE DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE PUERICULTRICE

Le DE d'auxiliaire de puériculture forme de futurs professionnels capables de réaliser des activités de soin courant (liées à l'hygiène et à l'alimentation) et d'éveil (lecture, loisirs créatifs, activités motrices ...) visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

L'élève apprend également à participer à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfant porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

Lors de la formation, l'élève aborde 5 blocs de compétences :

- Bloc 1 – Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Bloc 5 – Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

ET APRES ?

Insertion professionnelle

Une fois diplômé, il ou elle travaille sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, et le plus souvent, dans une équipe pluri professionnelle. Il ou elle exerce dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil - crèches, pouponnières ...)



Poursuites d'études

S'il est bachelier, un auxiliaire de puériculture peut poursuivre sa formation et préparer le DE d'infirmier accessible sur dossier via la plateforme Parcoursup.

S'il n'est pas titulaire du bac mais qu'il a 3 années d'exercice professionnel, il peut passer des épreuves de sélection spécifiques pour intégrer la formation conduisant à ce DE.

UNE FORMATION EN 1 AN

- Formation répartie entre le centre de formation et l'entreprise.
- Au cours de leur formation les apprentis ont deux ou trois stages de 5 semaines à réaliser : Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades / Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance